

La Croix

33, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Boîte de Poste 2175

Journal Catholique et Indépendant publié à Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ART, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

Afin de faciliter la propagation de la Croix nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement :

3 abonnements de 1 an, \$4
5 " " " 6
10 " " " 10

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LÉON XIII.

ILS INVITENT...

Nous avons raison d'être fiers de notre drapeau!

L'avez-vous déjà vu dérouler ses plis au vent et laisser voir à l'œil ébloui l'image du Sacré-Cœur?

N'est-ce pas qu'il commande l'enthousiasme et le respect?

N'est-ce pas qu'on irait gaiement se faire tuer sur les frontières pour l'arracher à l'ennemi et en sauver l'honneur?

C'est un fait certain, que le Sacré-Cœur de Jésus veille sur notre cher Canada.

Ce n'est pas en vain que notre peuple a envers Lui une si grande et si touchante dévotion. Et ce n'est pas en vain non plus qu'un groupe de Québécois bien inspirés, ont travaillé à apposer son image sur notre drapeau national, afin que, placés sous sa protection, nous soyons forts contre nos ennemis.

Des ennemis nous en avons. Ennemis de notre langue, ennemis de notre foi. Voyez l'Ouest, voyez le Manitoba!

Trop de gens sont portés à oublier que nous n'en avons pas, et, par conséquent, à penser que nous n'avons pas besoin de protection.

Qu'ils se détrompent. La franc-maçonnerie qui a perdu la France a l'œil ouvert sur le Canada. Elle nous guette. Elle épie nos mouvements, et, au moment où nous nous y attendrions le moins, nous la verrons se jeter sur nous et nous disputer point à point notre vie catholique. Serrons donc les rangs auprès de cet étendard protecteur et synonyme de victoire.

Ce n'est un secret pour personne que Sa Grandeur Mgr Langevin est en faveur du Carillon-Sacré-Cœur. À ceux qui veulent connaître son opinion sur ce sujet, il ne la leur cache pas. Récemment encore, à Winnipeg, il a fait une heureuse allusion à notre drapeau national qui a été comprise de tous.

NN. SS. Bégin, de Québec; Decelles, de Saint-Hyacinthe; Cloutier, des Trois-Rivières; Labrecque, de Chicoutimi; Mgr L. A. Paquet, Mgr C. O. Gagnon, de Québec; MM. les abbés Miville, supérieur du Collège Sainte-Anne de la Pocatière; G. et J. E. Dugas, de Sainte-Anne-des-Plaines; Allard, de Turner's Falls; Bélanger, de Saint-Joseph de Montréal; Lucasse, de Saint-Elizabeth; Dugas, de Sainte-Hélène; les Clercs Saint-Viateur; les Pères Rédemptoristes, Jésuites et Oblats; les honorables Némèse Garneau, C. L. et Prud'homme, juge de la Cour Supérieure; le Dr J. A. Couture, de Québec; les Zouaves Prendergast, Hurtubise, Bussières, de Montréal, et un grand nombre d'autres personnes dont les noms nous échappent, parmi les plus considérables appartenant à toutes les classes de la société depuis le clergé jusqu'au pauvre ouvrier, ont, comme on le sait, manifesté publiquement leur ardente sympathie pour le nouveau drapeau et leur désir de le voir universellement adopté par les Canadiens français du Canada et des États-Unis.

Leurs vœux, comme ceux du poète Crémazie, sont exaucés.

Car ceux qui ne préfèrent pas maintenant le Carillon-Sacré-Cœur au tricolore sont en très petit nombre. Ils peuvent être comptés.

Nous citerons ici pour nos lecteurs qui ne l'auraient pas encore lue une partie de la lettre que S. G. Mgr l'Archevêque de Québec adressait le 20 décembre

1903 à M. T. Verret, président du comité du drapeau national:

"Au cours de la dernière visite pastorale, j'ai constaté avec bonheur que le drapeau du Sacré-Cœur était arboré dans bon nombre de paroisses, sur les églises, sur les presbytères, sur les demeures de nos braves citoyens, dans les chemins par où je devais passer. Ai-je besoin de vous dire que cette manifestation de la dévotion de notre peuple au divin Cœur de Jésus m'a fait grand plaisir.

"Tout cela s'est fait sans aucune réclamation, sans bruit, avec une admirable spontanéité: on était heureux, on était fier de donner ce témoignage public d'amour au Cœur adorable de Notre-Seigneur; on croyait entrer ainsi dans les vues de Sa Sainteté Léon XIII, qui, par son Encyclique *Annum sacrum*, a voulu que le genre humain fût consacré au Sacré-Cœur de Jésus.

"Ces manifestations extérieures de foi et de confiance ne peuvent, avec le temps, qu'augmenter en nombre et en intensité; elles seront bientôt distinctives de tout notre peuple canadien-français, et contribueront à réaliser doucement et paisiblement vos vœux les plus chers."

Et nous rappellerons ces paroles de l'hon. Némèse Garneau:

"Quant à moi, je suis heureux de déclarer publiquement que le Carillon Sacré-Cœur me convient en tout point et que je le hisserai sur mon toit avec orgueil et amour."

Voilà les témoignages particuliers, choisis entre mille autres, de notre plus haut dignitaire ecclésiastique et d'un de nos citoyens les plus remarquables.

Ces exemples sont grands. Ils invitent les Canadiens français qui n'ont pas encore eu l'honneur de suivre ce drapeau, de le faire le plus tôt possible. Ils invitent aussi le premier ministre de la Province, dont le beau-père, de regretté mémoire, savait si bien rallier les forces de la patrie à celles de la religion pour la plus grande sécurité du peuple dont il avait la gouverne, à étudier cette question du drapeau national. Et si, par bonheur, il trouve que le Carillon-Sacré-Cœur convient comme drapeau national aux Canadiens français, il pourra alors, à l'exemple des honorables messieurs plus haut cités, travailler à le rendre plus populaire, à le faire connaître et à le faire aimer des masses.

JOSEPH BÉGIN.

A propos de théâtres

La "Patrie" annonce que la direction du théâtre des "Nouveautés" aurait décidé de construire bientôt sur la rue Sainte-Catherine, un théâtre de \$300,000, et elle ajoute:

"Voilà qui va mettre notre comédie française au premier rang de tous les théâtres de Montréal. Voilà aussi qui nous fait prévoir des troupes et un répertoire qui ne le céderaient en rien aux plus grandes capitales européennes.

"C'est un pas tellement considérable vers le progrès artistique au Canada, qu'il importe de le signaler sans tarder. Nous serons sous peu en mesure de donner des détails."

Et la jeunesse qui ira irrémédiablement se perdre dans ce théâtre, elle ne compte donc pas! Pour la "Patrie" il n'y a que l'art qui vaut la peine d'être apprécié. Encore, si l'art dont on veut le progrès était pur, s'il relevait l'âme vers les hauteurs de l'idéal. Mais au contraire, il est corrompu et souille le cœur de la plus sale des boues.

Les journaux nous informent que plus de 2000 personnes de Philadelphie ont été arrêtées par la police sous l'accusation, les uns d'entretenir des maisons de débauche, les autres de les fréquenter. Quelle monstrueuse corruption! Ne devons-nous pas craindre pour Philadelphie le sort de Sodôme et Gomorrhe.

MONSEIGNEUR MAXIME DECELLES



Dans la personne de Monseigneur Maxime Decelles, la Croix vient de perdre l'un de ses protecteurs les plus dévoués et, nous osons même dire, l'un de ses meilleurs amis.

En effet, c'est de lui que nous recevions, le 18 août dernier, la belle lettre d'encouragement suivante:

EVÊCHE de SAINT-HYACINTHE.

Saint-Hyacinthe, le 18 Août 1904.

M. J.-U. BÉGIN,

Dir. de la Croix,

Montréal.

Mon cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir accepter le chèque ci-inclus, en paiement de mon abonnement à votre excellent journal. Si je pouvais vous faire une large souscription, je le ferais volontiers pour reconnaître vos vaillants efforts dans la lutte des bons principes que vous avez entreprise; mais Dieu, hélas! a voulu que je fusse pauvre, avec un grand nombre d'œuvres à soutenir.

Agréez du moins mes souhaits les plus sincères pour votre succès et votre prospérité, et croyez-moi,

Mon cher monsieur,

Votre très humble et tout dévoué

MAXIME,

Ev. de St-Hyacinthe.

Cette mort a été pour nous une bien grande surprise. Quoique nous sachions que Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe fût malade depuis plusieurs années nous ne nous attendions pas à une fin si prématurée.

Combien me donnez-vous?

C'est ce que Judas dit aux Pharisiens quand il voulut leur livrer Jésus: c'est ce que disent encore tous les jours les milliers d'hommes qui marchent pour vendre la justice et la vérité aux plus offrants. C'est ce marché de Judas qui sert d'enseignement aux grands journaux qui ouvrent leurs colonnes à toutes les infamies, à toutes les hontes, à tous les déshonneurs; combien me donnez-vous? J'ai des cases pour toutes les pourritures

Car, en juin dernier, tout récemment, il avait encore présidé à plusieurs distributions de prix dans les maisons d'éducation de sa ville épiscopale, et fait des ordinations sacerdotales. Et même la veille de sa mort, quoique un peu plus souffrant qu'à l'habitude, il avait conversé sur le perron de son évêché avec quelques membres de son clergé.

Monseigneur Maxime Decelles fut le cinquième évêque de Saint-Hyacinthe. Il succéda à Mgr Moreau. Né à Saint-Damase, le 30 avril 1849, du mariage de François Decelles et d'Apolline Coderre, il eut de bonne heure des goûts pour la vie sacerdotale. Il fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe. Ordonné prêtre, le 21 juillet 1872, il passa successivement du vicariat de Saint-Denis de Richelieu à la cure de Belœil, à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, à Saint-Roch de Richelieu et à Sorel. En 1893, il était nommé évêque titulaire de Druzipara avec droit de succession au siège de Saint-Hyacinthe, dont il prit possession, après la mort de Mgr Moreau, le 30 mai 1901.

Ses œuvres ne se comptent pas. Excellent évêque, bon orateur, homme d'esprit, Monseigneur Decelles a sa place parmi les grands hommes de notre histoire nationale. Il a passé sur la terre en faisant le bien. Aussi sa mémoire sera toujours chère aux Canadiens français. Elle le sera surtout à nous qui avons été si généreusement soutenus dans nos peines et dans notre travail par ses conseils comme par ses aumônes.

JOSEPH BÉGIN.

veill, grand Dieu, pour ces hommes! Car il y aura un réveil pour eux tôt ou tard; il y aura un réveil qui dira: comme tous les lâcheurs de la vérité: *Ergo erravimus*. Nous nous sommes donc trompés. Tous ces pauvres déshérités qui défendaient la cause de Dieu et que nous traitions d'imbéciles, avaient donc raison. *Vitam illorum estimabamus insaniam*. Les voilà comptés parmi les amis de Dieu. *Quomodo computati sunt inter sanctos!* Allez, messieurs, le commerce de Judas ne dure pas toujours; ouvrez les colonnes de vos journaux à tous les vendeurs de fumier qui ont besoin de réclame pour leur immonde marchandise; souillez les âmes et avilissez les caractères, ces choses n'auront qu'un temps. *Omnia tempora habent*—Dieu vous attend à son heure.

L'ABBÉ G. DUGAS, Ptre.

UNE APPRÉCIATION

Nous avons reçu cette semaine de Dom Paul Benoit, supérieur au Canada des Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception, la belle et élogieuse lettre suivante que nous croyons devoir publier:

(Notre-Dame de Lourdes, Man., le 4 juillet 1905)

Monsieur JOSEPH BÉGIN, Rédacteur de la Croix,

Bien cher Monsieur—Je viens de lire, dans la Croix du 24 juin, l'article de *Haultain II*. Comme j'ai jolii! Comme c'est flamboyant de vérité! Le *complot maçonnique* contre l'école chrétienne peut-il être exposé avec plus de lumière? *L'application présente* de ce complot à l'Ouest canadien et au jour, hélas! si les bons ne se renouent davantage, à tout le Canada, y compris la Province de Québec, peut-elle être décrite d'une manière plus frappante?

Je m'abonnerais à un journal pour lire en une année un article de ce mérite. Grâce à Dieu, les articles de cette valeur sont multipliés dans votre vaillante feuille. Puis, tout y est bien pur de la zizanie des mauvaises doctrines, et respire toujours dans sa perfection l'esprit de la Sainte Eglise militante de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X. Oui, vous êtes bien au Canada à la tête d'une croisade!

Je lirai dimanche cet article en chaire, à ma nombreuse paroisse, en lui recommandant de s'abonner à la Croix; ce sera, je l'espère, un bon et fructueux sermon.

Agréez, cher Monsieur, toutes mes plus ardentes sympathies.

DOM PAUL BENOIT,

Sup. des Ch. rég. de l'Im. Conc.

P. S.—Il faut avouer que *Haultain II* ressemble à peu près à *Haultain I* comme le jour ressemble à la nuit, celui organe et instrument des loges maçonniques, celui-là voix de l'Eglise catholique.

D. P. B.

Dom Benoit, comme on le voit, ne se borne pas à des éloges. Il est pratique. Il aime la Croix. Il est convaincu qu'elle fait du bien. Aussi prend-il les moyens, tout en secondant nos modestes efforts, de la propager, de la faire lire et ainsi de lui faire faire encore une plus grande somme de bien.

LA LETTRE DE S. S. PIE X

Aux Evêques d'Italie

SUR

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

L'action catholique.—Son inspiration et son objet.

Avant de commencer la publication de l'Encyclique de Pie X sur l'action catholique, qui prendra certainement une vingtaine de colonnes de notre journal, nous croyons devoir exposer l'objet général de ce grave document de Notre Souverain

Pontife, afin de permettre à nos lecteurs d'en avoir immédiatement une juste idée. Dans l'introduction, le Saint-Père précise ainsi son but :

" Nous voulons seulement rappeler ici ces œuvres multiples de zèle qui tendent au bien de l'Eglise, de la société et des individus, désignées communément sous le nom d'action catholique, qui fleurissent par la grâce de Dieu, en tout lieu, et abondent aussi dans notre Italie."

Le Pape fait ensuite ressortir comment "l'Eglise, tout en prêchant Jésus crucifié, est devenue la toute première inspiratrice de la civilisation."

D'où il découle pour l'Eglise cette mission :

" Restaurer toutes choses, non d'une manière quelconque, mais dans le Christe : restaurer dans le Christ, non seulement ce qui appartient proprement à la divine mission de l'Eglise, conduire les âmes à Dieu, mais ce qui encore dérive de cette divine mission, la civilisation chrétienne dans l'ensemble de tous les éléments et dans chacun de ceux qui la constituent."

Le Saint-Père continue :

" Et pour nous arrêter à cette seule dernière partie de la restauration désirée, vous voyez bien, ô vénérables Frères, quelle aide apportent à l'Eglise ces troupes choisies de catholiques qui se proposent précisément de réunir ensemble toutes leurs forces vives, afin de combattre par tout moyen juste et loyal la civilisation anti-chrétienne; réparer par tous les moyens les désordres très graves qui en dérivent; ramener Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple, et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, unique vraie source de consolation dans les épreuves de la vie, mais en s'efforçant d'en essuyer les larmes, d'en adoucir les peines, d'en améliorer la condition économique grâce à des mesures bien comprises; s'employer enfin pour que les lois publiques soient selon la justice, et que l'on corrige ou supprime celles qui lui sont contraires; défendre enfin et soutenir, dans un esprit vraiment catholique, les droits de Dieu en toutes choses, et ceux non moins sacrés de l'Eglise."

"L'ensemble de toutes ces œuvres, soutenues et répandues en grande partie par le laïcat catholique, et diversement comprises selon les besoins propres de chaque nation et les circonstances particulières où se trouve chaque pays, est précisément ce que l'on a coutume de désigner par un terme plus spécial et assurément très noble, "action catholique" ou "action des catholiques."

L'action catholique doit être moderne.

Le Saint-Père attire l'attention sur ce point que l'action catholique doit s'adapter aux besoins modernes :

" Il n'est pas possible de refaire de la même façon tout ce qui a pu être utile, et même seulement efficace, dans les siècles passés. L'Eglise, dans la longue suite de son histoire, a toujours et en tous cas heureusement prouvé qu'elle passait une merveilleuse vertu d'adaptation aux conditions variables de la société civile tellement que, l'intégrité et l'immuabilité de la foi et de la morale restant toujours sauves, et saufs également leurs droits sacrés, elle se plie et s'accommodait facilement à tout ce qui est contingent et accidentel dans les vicissitudes des temps et les nouvelles exigences de la société. La piété, dit saint Paul, se prête à tout, possédant les promesses divines, tant pour les besoins de la vie présente que pour ceux de la vie future: "Pietas autem ad omnia utilis est promissionem habens vita, quae nunc est, et futura." Et donc aussi l'action catholique, si elle change opportunément dans les formes extérieures et les moyens qu'elle emploie, reste toujours la même dans les principes qui la dirigent et la fin très noble qu'elle se propose. Et pour qu'en même temps elle soit vraiment efficace, il conviendra d'indiquer avec soin les conditions qu'elle impose, si l'on considère bien sa nature et sa fin."

L'action catholique est un apostolat. — Le Pape recommande la concordance. — Le Volksverein cité en exemple.

Première condition: il faut que l'action catholique soit considérée par ceux qui y participent comme un véritable apostolat.

" Tous ceux qui sont appelés à diriger ou se consacrent à promouvoir le mouvement catholique doivent être des catholiques à toute épreuve, convaincus de leur foi, solidement instruits des choses de la religion, sincèrement obéissants envers cette suprême chaire apostolique et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre; de piété vraie, de vertus mâles, de mérites

et d'une vie tellement sans tache, qu'ils servent à tous d'exemple efficace."

Autre condition :

" Ces œuvres doivent être d'une si évidente importance, doivent répondre tellement aux besoins de la société actuelle, s'adapter tellement aux intérêts moraux et matériels, surtout ceux du peuple et des classes déshéritées, que, tandis qu'elles produisent chez les promoteurs de l'action catholique tout le meilleur empressement pour les grands et certains résultats qu'ils s'en promettent eux-mêmes, elles soient, aussi facilement comprises et accueillies volontiers par tous. Précisément parce que les graves problèmes de la vie sociale actuelle exigent une solution prompte et sûre, on voit excité chez tout le plus vif intérêt de connaître les divers modes sous lesquels ces solutions se présentent dans la pratique. Les discussions dans un sens ou dans l'autre se multiplient toujours davantage et se propagent facilement au moyen de la presse, il est donc souverainement nécessaire que l'action catholique saisisse le moment opportun, marche en avant courageusement, propose elle aussi sa solution et la fasse valoir par une propagande ferme, active, intelligente, disciplinée, capable de s'opposer directement à la propagande adverse. La bonté et la justice des principes chrétiens, la morale droite que professent les catholiques, l'entier désintéressement des choses personnelles, en ne désirant ouvertement et sincèrement autre chose que le vrai, le bien sérieux et suprême d'autrui, enfin leur évidente capacité de pourvoir encore mieux que les autres aux véritables intérêts économiques du peuple, ne peuvent point ne pas l'espoir et le cœur de tous ceux qui ouvrent les écouts ne pas en grossir les rangs, de façon à faire d'eux un corps solide et compact, capable de résister vigoureusement au courant contraire, et de tenir en respect les adversaires..."

"...Pour que l'action catholique se maintienne et prospère avec la nécessaire cohésion des œuvres diverses qui la composent, il est important par-dessus tout que les catholiques agissent avec une concordance exemplaire entre eux; et elle ne s'obtiendra d'ailleurs jamais, s'il n'y a en tous unité de vues."

Et le Saint-Père, donnant à l'idée qu'il vient d'exprimer une forme concrète, recommande à l'imitation des catholiques le Volksverein allemand; car c'est évidemment de lui qu'il s'agit dans ces lignes :

" Pour assurer ce résultat, parmi les œuvres également dignes d'éloge, on a pu constater en d'autres pays la particulière efficacité d'une institution de caractère général qui, sous le nom d' "Union populaire", est destinée à rassembler les catholiques de toutes les classes sociales, mais spécialement les grandes masses du peuple, autour d'un seul centre commun de doctrine, de propagande et d'organisation sociale."

" Ce centre social étant ainsi établi, — continue l'Encyclique — toutes les autres institutions qui ont un caractère économique et qui sont destinées à résoudre, pratiquement et sous ses différents aspects, le problème social, se trouvent comme d'elles-mêmes groupées ensemble dans le but général qui les relie et, en même temps, prennent des formes différentes et emploient des moyens particuliers, selon la variété de leurs besoins et les exigences du but particulier qui est propre à chacun. Et ici, il nous est très agréable d'exprimer notre satisfaction pour le grand bien qui a déjà été fait dans ce sens en Italie. Nous exprimons en même temps notre ferme espoir qu'avec l'aide de Dieu, on fera encore beaucoup plus dans l'avenir, qu'on affermera le bien obtenu, et qu'on le dilatera avec un zèle toujours croissant. Grâce à l'activité intelligente des hommes éminents qui la dirigeaient, qui ont été préposés à ces œuvres spéciales et qui les dirigent encore actuellement, l' "Œuvre des congrès et des comités catholiques" a acquis de grands mérites. C'est pourquoi, de même qu'en vertu de Notre propre volonté, ce centre ou cette union d'œuvres de caractère économique a été maintenue lors de la dissolution de la susdite œuvre des congrès, ainsi il aura à continuer dans la suite sous la diligente direction de ceux qui y sont préposés."

Les catholiques italiens et l'action politique. — La question du "non expedit."

Le passage qui suit vise particulièrement les catholiques italiens; il est fort important pour eux, on le saisira facilement :

" La constitution actuelle des Etats offre à tous indistinctement la faculté de peser sur la chose publique, et les catholiques, dans les limites fixées par la loi de Dieu et les prescriptions de l'Eglise, peuvent s'en servir en sécurité de conscience pour prouver que, tout autant et même mieux que les autres, ils sont capables de coopérer au bien-être matériel et civil du peuple et de conquérir par là une autorité et un respect qui leur rende également possible la défense et le développement des biens plus élevés qui sont ceux

de l'âme.

" Ces droits civils sont différents et de différent genre: ils vont jusqu'à celui de participer directement à la vie politique du pays par la représentation du peuple dans les enceintes législatives. De très graves raisons, vénérables Frères, nous dissuadent de nous écarter de la règle autrefois tracée par Notre Prédécesseur S. S. Léon X durant son long pontificat; selon cette règle, il reste généralement défendu aux catholiques italiens de participer au pouvoir législatif. D'autre part, d'autres raisons également très graves, tirées du bien suprême de la société qu'il faudra sauver à tout prix, peuvent réclamer, dans des cas particuliers, une dispense de la loi, spécialement lorsque, Vous, vénérables Frères, vous en reconnaîtrez la stricte nécessité pour le bien des âmes et pour les intérêts suprêmes de vos églises, et que vous en feriez la demande."

" Or, la possibilité de cette bienveillante concession de Notre part entraîne pour tous les catholiques le devoir de se préparer prudemment et sérieusement à la vie politique pour le cas où ils y seraient appelés. C'est pourquoi, conformément à la prudente recommandation faite par la Présidence générale des œuvres économiques en Italie dans sa circulaire du 5 décembre 1904, il importe souverainement que l'activité déjà déployée louablement par les catholiques pour se préparer par une bonne organisation électorale à la vie administrative des communes et des conseils provinciaux, s'étende également à se préparer convenablement et à s'organiser en vue de la vie politique. En même temps, il faudra inculquer et suivre en pratique les principes élevés qui gouvernent la conscience de tout vrai catholique. Tout vrai catholique doit se rappeler avant tout d'être en toutes circonstances et de se montrer vraiment catholique; il doit assumer et exercer les emplois publics avec le ferme et constant propos de provoquer, autant qu'il peut, le bien social et économique de la patrie et du peuple en particulier selon les maximes d'une civilisation nettement chrétienne et de défendre en même temps les intérêts suprêmes de l'Eglise qui sont ceux de la religion et de la justice."

Il faut une certaine liberté d'organisation.

" Tels sont le caractère, l'objet et les conditions de l'action catholique dans sa partie la plus importante, celle qui regarde la solution de la question sociale et qui mérite par conséquent l'application la plus énergique et la plus constante de toutes les forces catholiques."

" Cela n'exclut cependant point, — ajoute l'Encyclique, — que l'on favorise et que l'on développe aussi d'autres œuvres de différentes espèces, de différentes organisations, mais toutes également destinées à provoquer tel ou tel bien de la société et du peuple et à faire refluer la civilisation chrétienne sous ses différents aspects particuliers. Elles naissent le plus souvent grâce au zèle de l'un ou l'autre particulier, se répandent dans les différents diocèses et parfois se groupent en fédérations plus étendues. Or, toutes les fois que leur but est louable, que les principes chrétiens qu'elles suivent sont assurés et que les moyens employés sont justes il faut les louer, elles aussi, et les encourager de toutes façons. Et il faudra aussi leur laisser une certaine liberté d'organisation: il n'est pas possible, en effet, que là où plusieurs personnes se rencontrent, elles se modèlent toutes sur le même type et se concentrent sous une direction unique."

Le Saint-Père recommande ensuite, en vue même de la prospérité des œuvres, des congrès généraux ou particuliers de catholiques italiens.

L'action catholique et le clergé

Nous voici à la dernière partie de l'Encyclique; elle traite de "la relation que toutes les œuvres de l'action catholique doivent avoir avec l'autorité ecclésiastique."

" Mais puisque des catholiques portent toujours le drapeau du Christ, par le fait même c'est le drapeau de l'Eglise qu'ils portent; et il est donc convenable qu'ils le reçoivent des mains de l'Eglise, que l'Eglise veille à ce que l'honneur en soit toujours sans tache, et que les catholiques se soumettent à cette vigilance maternelle, comme des fils aimants et dociles."

" D'où il apparaît manifestement combien furent mal avisés ceux-là, peu nombreux il est vrai, qui, ici en Italie et sous Nos propres yeux, voulurent assumer une mission qu'ils n'avaient pas reçue de Nous, ni d'aucun autre de nos frères dans l'Episcopat et qui se mirent à l'œuvre, non seulement sans le respect dû à l'autorité, mais même ouvertement contre ce qu'elle voulait, cherchant à légitimer leur désobéissance par des distinctions frivoles."

A la fin de l'Encyclique, le Saint-Père traite du rôle du clergé dans l'action catholique :

" Le prêtre, élevé au-dessus de tous les autres hommes pour remplir la mission

qu'il tient de Dieu, doit se maintenir également au-dessus de tous les intérêts humains, de tous les conflits, de toutes les classes de la société. Son propre champ d'action est l'Eglise, où, comme ambassadeur de Dieu, il prêche la vérité et inculque avec le respect des droits de Dieu le respect des droits de toutes les créatures. En agissant de la sorte, il ne s'expose à aucune opposition, il n'apparaît pas comme un homme de parti, partisan des uns, adversaire des autres; pour éviter de heurter certaines tendances, ou pour ne pas irriter sur plusieurs sujets les esprits excités, il ne se met pas dans le peril de dissimuler la vérité ou de la faire taire manquant dans l'un et l'autre cas à ses devoirs, sans ajouter qu'amener à traiter bien souvent de choses matérielles, il pourrait se trouver solidairement responsable d'obligations funestes pour sa personne et pour la dignité de son ministère. Par conséquent, il ne devra jamais prendre part à des associations de ce genre si ce n'est après mûre considération d'accord avec son évêque, et seulement dans les cas où son concours est à l'abri de tout danger et d'une utilité évidente."

" Que par la propagande efficace de la presse, par les exhortations vivantes de la parole, par son concours direct dans les cas exposés plus haut, il s'emploie donc, dans le but d'améliorer, dans les limites de la justice et de la charité, la condition économique du peuple, en favorisant et en propageant les œuvres qui tendent à ce but, celles surtout qui ont pour objet de bien discipliner les multitudes contre la tyrannie envahissante du socialisme et qui les sauvent tout ensemble de la ruine économique et de la désorganisation morale et religieuse."

Association Catholique

DE LA

Jeunesse Canadienne-française

(SUITE)

Le Camarade Hurlbise étant retenu chez lui par la maladie, le camarade Baril, assistant trésorier et administrateur du Semeur, a eu à son tour que quoique l'A. C. J. ne fût point sortie de la caisse d'un Carnegie, et que conséquemment elle n'eût point de millions à remuer, elle faisait cependant honneur à ses petites affaires. Toutes les dépenses payées, l'A. C. J. avait encore à son crédit l'énorme, la fabuleuse somme de \$338.55.

Puis il ajouta vivement et comme condensant en lui-même toute la reconnaissance de l'Association pour ses bienfaiteurs, que c'était grâce à leur générosité que l'A. C. J. pouvait constater en sa bourse ce surplus de \$338.55 qui lui permettrait de commencer l'année prochaine avec moins de crainte et de tremblement. Espérons, dit-il, en terminant que ces bienfaiteurs se souviendront encore de nous et de notre œuvre, souhaitons qu'ils aient de nombreux imitateurs.

L'organe de l'Association, le Semeur, est aussi en bonne voie. Il compte maintenant 900 abonnés, dont 329 ne sont pas membres de l'Association, ce qui prouve que même en dehors d'elle-même l'A. C. J. commence à se faire un petit sentier.

La lecture des rapports du comité central terminée, commença celle des cercles particuliers. Ces rapports prouvent de la vitalité de l'Association. Tous les délégués ont été surpris de voir tant de besogne et de si bonne besogne accomplie en si peu de temps. Ils ont trouvé là le meilleur encouragement et ils ont vu combien l'union pour le bien était puissante.

La dernière séance qui suivit un goûter aussi gracieusement offert par les Pères que favorablement reçu par les délégués, a été consacrée à l'adoption de mesures favorables à la bonne administration et à la diffusion de l'Association. Le Camarade Lavergne, E.E.D., proposa que tous les membres de l'A. C. J. se fassent un devoir d'appartenir à une section de la Société Saint-Vincent de Paul: " Nous voulons tous faire de l'action sociale vraiment chrétienne, dit-il, pour cela il nous faut aller vers le peuple."

" C'est par la Saint-Vincent de Paul que nous pourrions le mieux l'approcher, connaître ses besoins, nous rendre compte de ses aspirations."

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité. Le Président informa alors que M. Lavergne était président de la section Saint-Vincent de Paul de l'Université Laval de Montréal et que tous les étudiants qui voudraient y entrer n'auraient qu'à s'adresser à lui.

Une proposition ayant été faite par le Camarade Hébert à l'effet de demander pour le Semeur de la collaboration à de hauts personnages ÉTRANGERS à l'ASSOCIATION, le camarade H. Bernard s'y opposa vivement, disant que le Semeur ne devait pas être une revue littéraire, mais seulement le Bulletin mensuel de la vie de l'A. C. J., qu'il avait été décidé par les fondateurs de l'Association, qu'il serait

l'œuvre des jeunes, qu'il devait être et rester l'œuvre des jeunes, à moins de ne plus répondre à l'idée qui l'avait fait naître. Le Semeur a ajouté le camarade Bernard est ouvert à tous les membres de l'Association enrôlés dans les cercles d'études ou isolés. Il se fera toujours un plaisir et un devoir d'accepter toute collaboration qui viendra d'eux et qui méritera d'être publiée. Le camarade Hébert retira alors sa motion.

Le Président annonça ensuite que les RR. PP. Dominicains de Saint-Hyacinthe étaient heureux de saluer l'œuvre de l'A. C. J. et que comme preuve de leur estime, ils se faisaient un plaisir d'offrir à tous les cercles d'études un abonnement gratuit à leur si intéressante revue le Rosaire.

A l'exemple des Pères Dominicains, nous offrons, nous aussi, un abonnement gratuit à la CROIX, à tous les "cercles d'études" qui nous en feront la demande.

Qu'il soit permis d'ajouter ici que le R. P. Directeur du Rosaire a été dès la première heure l'ami sincère et dévoué de l'A. C. J. Malgré ses nombreuses occupations il a bien voulu venir assister à toutes les séances du congrès de 1904. Depuis il n'a cessé de s'y intéresser d'une manière toute particulière, comme le prouvent les articles publiés par lui dans le Rosaire. "La mission de la jeunesse contemporaine," "A propos des cercles d'études," articles que nous aurions voulu voir dans le Semeur. Rien d'étonnant d'ailleurs que le R. P. Vuillemet se fasse l'ami de l'A. C. J. et qu'il en soit même un des membres les plus actifs, car nous croyons savoir qu'avant de revêtir la tunique blanche, il avait déjà guerroyé et fait ses preuves dans les rangs de la jeunesse catholique de France.

Nous devons aussi un amical salut à M. l'abbé Groulx, professeur au collège de Valleyfield, qui a récemment publié une étude remarquable sur la "Préparation au rôle social."

Son ami, l'abbé Phaneuf, du collège de Rigaud, s'est aussi montré non moins dévoué à l'A. C. J. et a bien voulu venir assister à la réunion du comité fédéral. Enfin, ils sont les bienvenus chez nous tous les jeunes prêtres ou religieux dont l'âme est ouverte aux aspirations de l'A. C. J. et qui ne croiront pas descendre trop bas en venant braver et simplement prendre place dans nos rangs et nous aider de toutes leurs ressources à atteindre le but que nous nous sommes fixé.

Comme les jours sombres, les beaux jours ont hélas une fin. Aussi comme six heures approchaient et que les diverses motions avaient été examinées, le Président se leva une dernière fois pour remercier bien vivement le R. P. Chaput de tout le dévouement qu'il a apporté comme aumônier et directeur général de l'Association pendant l'année courante. Au nom de tous aussi, il remercia le R. P. Recteur de sa si bienveillante et si large hospitalité. Puis après avoir demandé à tous les camarades de continuer l'œuvre entreprise. Il leur rappela que l'A. C. J. devait être une élite et que dans le choix des membres la qualité seule était obligatoire, non pas la quantité. Il leur donna enfin rendez-vous en juin 1906 et pria le R. P. aumônier de vouloir bien terminer la séance par la prière.

Après de vigoureuses poignées de main, les camarades se séparèrent heureux, contents de la besogne faite, plus fiers que jamais d'appartenir au petit bataillon de l'A. C. J. et plus déterminés aussi que jamais à exécuter fidèlement son programme: Piété, étude, action.

Mgr Légal

Nous lisons dans le Manitoba: Monsieur le Rédacteur,

Les journaux de l'Est prétendent que Mgr Légal aurait fait la déclaration suivante: " Nous sommes satisfaits du système d'écoles que nous avons et nous nous espérons qu'on nous le laissera." Seulement ils oublient de nous dire quand et où Sa Grandeur aurait fait cette déclaration. En attendant il est curieux que nous, ses diocésains, nous ayons entendu tout le contraire, et cela à plusieurs reprises: d'abord, lors de la promulgation de l'Encyclique de Pie X dans sa cathédrale, où, dans un vigoureux discours, sur la doctrine chrétienne, Mgr Légal réclamait pour l'Eglise non-seulement le droit d'enseigner mais encore le droit de l'éducation, et déclarait persécutrice toute loi contraire à ce droit de l'Eglise. Sans doute ces politiques ont ignoré cette vraie déclaration, car les murs de la pauvre petite cathédrale n'ont pas l'écho d'autres cathédrales; puis, dans ses conversations privées, peut-être Mgr Légal aura dit, comme tous les persécutés qui cherchent à se consoler dans le malheur: " Vaut mieux la loi actuelle que rien du tout." Et alors on aura traduit, vous comprendez... Enfin Mgr Légal a, dit-on, écrit quelques lignes sur ce sujet, mais on ne peut les publier comme déclaration, car parlant des amendements de l'article 16, il dit: " C'est un minimum de droit que le fanatisme sectaire ne réussira pas, je l'espère, à nous enlever." Ça, c'est écrit, Messieurs...

LA LOI DE SÉPARATION

La séparation des églises et de l'état en France a été définitivement votée par la Chambre française. Le Sénat aura maintenant à se prononcer sur cette loi.

Naturellement l'Église catholique reste étonnée. La persécution prendra une autre forme, moins odieuse peut-être, mais plus désastreuse.

Le vote a donné 341 voix pour la loi Briand et 266 contre.

Si odieux que soit le projet de séparation de l'Église et de l'État, et en même temps si ridicule qu'il soit en son hypocrisie, voici un vengeur inattendu qui se lève pour le décrier. L'article suivant de M. Maret, député radical, publié par le *Rappel*, est éloquent sous ce rapport :

"Je me disais. Il me semble qu'il manque quelque chose à cette loi. Comme c'est une loi de liberté, on y défend toutes sortes de choses. On y défend de sonner les cloches; on y défend de mettre ce qu'on veut sur sa maison; on y défend de se promener; on y défend de dire du mal des autorités; on y défend de choisir ses exécuteurs testamentaires; on y défend encore une trentaine d'autres affaires. Mais cela ne fait rien; j'ai l'idée qu'on a oublié quelque chose.

"J'avais raison. La lacune est comblée. On avait oublié de défendre aux gens de s'habiller comme ils l'entendent. Car vous avouerez que ce serait un scandale à nous faire tous rougir de honte que de tolérer dans une République le droit pour chacun de se vêtir à sa convenance. Enfin, nous respirons. L'oubli réparé par un amendement, dorénavant nous ne serons plus exposés à nous sentir frémir du haut en bas en voyant passer sur le trottoir un homme qui ne sera pas vêtu comme nous.

"Telle est la vraie liberté. Moi, ça m'embête que vous ne portiez pas de veston. Si vous ne portez pas de veston, ça vie est décolorée, mes jours sont amers. Vous attendez à ma liberté, en m'imposant le spectacle d'un costume qui me déplaît. J'entends que vous suiviez la mode. Ce ne serait pas la peine d'avoir fait une demi-douzaine de révolutions, si je n'avais pas le droit de vous habiller à ma manière.

"Tout vient à point à qui sait attendre, et à force de lois, nous parviendrons bien à être libres. Nous avons déjà un tas de libertés, admirablement organisées. Ainsi, nous avons la liberté des juges d'instruction et des agents de police qui, à tout propos et même hors de propos, peuvent pénétrer chez vous, ouvrir vos tiroirs, se gondoler en lisant votre correspondance, et vous expliquer ensuite que c'était pour savoir si vous n'aviez pas prêté un vieil *Épître* à un monsieur qui s'en serait servi contrairement à la loi de liberté, qui lui interdit d'enseigner le latin. Nous avons beaucoup de liberté de ce genre. Ayez patience, et nous vous donnerons celles qui vous manquent encore.

"La liberté de conscience, par exemple, qui jusqu'à présent avait été mal définie (ce sont les mauvaises définitions qui nous perdent), et qui n'est pas du tout, comme le croyaient quelques naïfs, la liberté de pratiquer un culte, mais la liberté d'embêter ceux qui le pratiquent.

"Car où serait, je vous le demande, la liberté pour un bon citoyen, s'il n'avait pas le droit d'embêter les autres? Ce droit, dont l'absence se fait remarquer dans la fameuse déclaration, est pourtant un des plus chers et des plus précieux. Plutôt que d'abandonner ce droit, un Français préférerait abandonner tous les autres. Il aimerait mille fois mieux être embêté lui-même que de renoncer à embêter les autres; et il ne se sent jamais plus libre que lorsqu'on l'autorise à distribuer des coups de bâton, dût-il personnellement en recevoir une part abondante.

"Les ecclésiastiques vont enfin jouir du droit commun. Le droit commun n'est ce pas d'aller en prison, de payer l'amende et de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi? Or, comme la loi défend tout, ils n'auront le droit de faire quoi que ce soit. Pour ma part, je ne connais pas d'autre droit commun.

"C'est en ce sens que M. Deschanel a pu dire que la séparation avec le droit commun, ce ne serait pas la liberté. On ne saurait mieux reconnaître que le droit commun n'est pas la liberté, au moins telle que l'entendaient autrefois ceux qui en parlaient comme les aveugles des couleurs.

"Notre liberté, à nous, consiste purement et simplement dans l'obéissance passive. Je porte un veston, tu porteras un veston; je n'aime point la musique des cloches, tu ne clocheras plus. "Mais diras-tu, je l'aime, moi!" Es-tu de la majorité? Non. Alors, tu ne comptes pas.

"La liberté, c'est la majorité. Tout ce que décide la majorité est une liberté, puisqu'elle le décide; et le jour où elle ordonnera qu'on me coupe le cou, je devrai courber la tête avec la conviction que nul ne saurait être plus libre que moi.

"N'a-t-on pas écrit, et les sots ne répètent-ils pas que la liberté consiste à obéir à la loi?"

Le socialisme canadien

Prenons garde! Nos ouvriers marchent à grands pas vers le pire des socialismes.

Dans la *Croix*, nous n'avons cessé d'avertir nos lecteurs de ce danger. Nous avons maintes fois reproché aux directeurs de la *Patrie* et de la *Presse* de laisser leurs chroniques ouvrières émettre dans leurs journaux respectifs des principes très subversifs, très socialistes. On a continué quand même à faire cette triste besogne.

Dans son dernier numéro, la *Semaine Religieuse*, de Québec, publie sur ce sujet des remarques fort opportunes que nous nous empressons de reproduire.

La *Presse* du 22 juin avait publié l'entrefilet suivant :

"Lors de l'excursion du parti ouvrier à Saint-Hyacinthe, dimanche prochain, un puissant chœur chantera "Internationale", l'hymne des unions ouvrières de France et qui a été laissé ici l'automne dernier lors de la visite parmi nous des délégués ouvriers français.

"Le refrain de cet hymne sera distribué aux excursionnistes afin de permettre à tous de l'apprendre et le chanter en chœur.

"Le programme des jeux et des amusements divers est le plus attrayant que l'on puisse voir. Que tous les ouvriers sans distinction se rendent donc en foule pour 9 heures précises, dimanche, matin à la gare Bonaventure.

"On peut se procurer des billets en s'adressant à MM. Alphonse Verville, 137a, rue Sainte-Élisabeth; Albert Saint-Martin, 79, rue Saint-Christophe; Henri Bourdon, rédacteur ouvrier à la *Presse*, et à la gare quelques instants avant le départ du train."

La *Semaine Religieuse*, répond :

"L'*Internationale* dont il s'agit, cet hymne des unions ouvrières de France", c'est en réalité le chant de la radicalité de France, le chant des pires révolutionnaires. Dans l'une des strophes de cet hymne, on conseille aux soldats de tirer sur leurs propres généraux! Voilà pourtant la chanson que l'on a voulu faire apprendre aux ouvriers, et qu'ils ont dû chanter à Saint-Hyacinthe, dimanche dernier. Est-ce assez lamentable! Le public sensé ne voit-il pas avec quelle rapidité les idées socialistes font chez nous leur chemin? Les honnêtes gens ne trouvent-ils pas qu'il est temps, enfin, de faire comprendre aux propriétaires de la *Presse* et de la *Patrie* qu'ils font œuvre mauvaise en permettant à leurs chroniqueurs prétendus "ouvriers" de dire tout ce qui leur passe par la tête?"

"Or, non seulement les chefs ouvriers s'efforcent d'inculquer aux travailleurs d'une région les doctrines sociales. Mais grâce à l'aveuglement ou à l'inconscience de ces journaux à grand tirage, et qui pourtant paraissent tenir à l'étiquette catholique et nationale, ils réussissent à répandre ces fausses idées dans tous les centres canadiens-français du Canada et des États-Unis.

"Il fut un temps où les gens bien pensants s'alarmaient de voir nos sociétés de travailleurs affiliées aux associations ouvrières des États-Unis. On s'efforça, non sans succès, de persuader à nos ouvriers de se retirer de ces alliances dangereuses au point de vue catholique et national. Or, voilà maintenant que des unions ouvrières très importantes paraissent vouloir se mettre à la remorque de ce qu'il y a de plus mauvais en France..."

"Suivant la méthode chère à notre époque, on ne s'avance qu'à pas comptés dans cette œuvre malsaine que l'on poursuit chez notre peuple. Dans un bon nombre de ces chroniques, il n'y a rien de répréhensible. Mais, tel jour, on s'élèvera plus ou moins ouvertement contre les chefs d'État; tel autre jour, on blâmera le militarisme; tout cela, bien en-

tendu, dans le sens socialiste. Puis, soit par simple imprudence, soit pour tenter un essai, on lèvera davantage le masque. On écrira, par exemple, cette phrase inconcevable que, le 10 juin, nous reproduisons de la *Patrie*: "La jurisprudence, les injonctions et le pouvoir des tribunaux de décréter d'inconstitutionnelles les lois faites par les représentants autorisés de la nation, voilà autant de choses que nous ne comprenons pas qu'il (sic) puisse exister dans une démocratie." Ou bien, comme dans l'extrait de la *Presse* que nous avons cité plus haut, on recommandera à nos travailleurs le chant révolutionnaire de l'*Internationale*!

"Plusieurs de nos confrères ont entrepris toute une campagne contre les caricatures niées et grossières de la *Patrie* et de la *Presse*. Il nous semble que le zèle patriotique qu'ils déploient pour empêcher que l'on ne déprave le goût de nos compatriotes serait cent fois mieux justifié, s'ils l'exerçaient contre les fausses idées et les principes dangereux dont ces journaux à grand tirage se font les propagateurs. Il s'agit bien de se dévouer au salut de l'esthétique, quand c'est l'âme canadienne-française elle-même que l'on pervertit tous les jours, sous nos yeux, et sans que personne à peu près paraisse seulement s'en apercevoir."

Ea et là

IMPRESSIONS D'UN CONVERTI

Du *Catholic Times* :

"Un ex-clergyman de l'église anglicane a expliqué récemment à ses anciens amis anglicans, à New-Brunswick, Ang., comment il s'est converti. L'une des principales raisons qui le poussèrent à sa conversion était le sentiment pénible de l'impossibilité d'arriver dans la communion anglicane à une certitude de foi quelconque.

Les violentes controverses qui font rage souvent à propos de saintes doctrines; le spectacle d'hommes qui apprennent toujours, mais qui jamais ne semblent arriver à quelque connaissance de la vérité; les évêques, les pasteurs et les laïcs différant d'opinion entre eux, mais déclarant chacun que sa propre manière de voir est la vraie; l'absence dans la communion anglicane d'un tribunal quelconque, dont les décisions seraient acceptées par le corps entier; la nécessité, en conséquence, de s'en reposer, finalement—si l'on pouvait reposer en pareille guerre—sur la base du jugement privé; semblable incertitude et confusion, pensait-il, ne pouvaient être de Dieu.

Il se trouvait devant l'irrésistible conviction qu'il devait exister quelque part, découlant de la promesse de Notre Seigneur, une source divine qu'il devait chercher et dont, selon les paroles de Notre Seigneur, on pouvait tirer la vérité pleinement et infailliblement. Cette source, il la trouva être l'Église catholique, dont le Chef visible est un centre d'unité.

..

L'OEUVRE DES PATRONAGES

Le célèbre ministre d'État belge Wasté disait récemment, aux fêtes jubilaires d'un patronage, à Bruxelles :

"Je vous remercie, a dit M. Woeste, de votre accueil bienveillant; mais laissez-moi vous dire que, dans une assemblée comme celle-ci, une seule acclamation doit retentir: Loué soit Jésus-Christ! Loué soit-il pour avoir inspiré à quelques âmes charitables la pensée de créer ce patronage. Loué soit-il pour l'avoir maintenu et pour lui avoir permis, en célébrant ce cinquantenaire, d'inaugurer une ère de splendeur et de prospérité. (Applaud.)

"L'œuvre des patronages doit rester l'œuvre maîtresse du XX^e siècle; voici un adolescent sorti de l'enfance; demain il sera un homme. Quelle voie choisira-t-il?"

"D'une part le mal l'attire avec toutes les tentations; d'autre part la vertu vient à lui avec ses graves devoirs. Le patronage lui ouvre ses portes; il lui rappelle les salutaires engagements prodigués à son enfance; il lui procure des distractions honnêtes; le patronage sera pour lui le salut et je ne suis pas surpris qu'il ait tenté tant de dévouements."

Nos forêts de bois à pulpe

Nous avons reçu de M. J.-E.-A. Dubuc, de Chicoutimi, une jolie plaquette, intitulée: "nos forêts de bois à pulpe," qui est un état des choses sur l'exploitation du bois à pulpe, et la fabrication de la pulpe et du papier au Canada.

Nous donnons ici le résumé de cette étude :

"L'étendue et la richesse de nos forêts d'épinettes sont telles qu'il n'y a aucun danger de les épuiser si elles sont exploitées avec bon sens et protégées contre les incendies; nous devons exploiter cette richesse de toutes façons, c'est-à-dire en faire du bois à pulpe, de la pâte de bois et du papier. A ces fins, faisons tout le papier que nous pouvons consommer ici; faisons tous nos efforts pour tripler notre exportation de pulpe aux États-Unis, et pour égaler le marché anglais; exportons autant de bois à pulpe que nous pourrions aux États-Unis, en France et ailleurs. Il nous semble que le but à poursuivre devrait être d'exporter chaque année 1,000,000 de cordes de bois à pulpe et 600,000 tonnes de pulpe. Pour obtenir ces résultats, qui contribueraient plus que quoi que ce soit au développement et à la prospérité générale du pays, mais surtout à celle de la province de Québec: qui ferait de l'industrie de la pulpe et du bois l'industrie nationale comme elle est l'industrie nationale de la Suède-Norvège, il faut le concours des gouvernements de Québec et d'Ottawa. Au gouvernement provincial le devoir de protéger nos forêts d'en réglementer l'exploitation afin qu'elle soit faite avec jugement et en vue de ne pas les détruire; au gouvernement du Dominion, celui de nous mettre en état de construire nos usines à pulpe à aussi bon marché que les Américains, de régulariser les taux de fret de chemins de fer pour la pulpe, de nous compenser de quelque façon pour l'impôt de \$1.50 que les États-Unis nous font payer pour la pulpe canadienne et pour les \$3.00 par tonne que nous payons de plus que la Scandinavie pour rendre notre pulpe à l'Angleterre.

Telle est à notre avis la situation sous son vrai jour; tels sont les moyens à prendre pour augmenter la prospérité du pays mais spécialement celle de la province de Québec par l'exploitation de nos forêts d'épinettes, la fabrication de la pâte de bois et celle du papier.

Destruction de l'idée religieuse

La destruction de l'idée religieuse donnerait aux revendications des classes inférieures une âpreté sans merci. Ils sont bien inspirés les chefs du communisme révolutionnaire qui, en tête de leur manifestation de guerre contre la société insouvent la négation de la Divinité. Plus vous jetterez l'homme dans les sens, en lui enlevant tout espoir de compensations célestes, moins patiemment il supportera les inégalités sociales qui le privent de sa part de bien-être dans ce monde qui pour lui est le seul réel. S'il voit qu'il ne peut l'obtenir, il sera pris contre les institutions dont il se croit la victime d'une haine diabolique et d'une fureur de destruction effroyable.

C'est sous l'empire de ce sentiment que la Commune a mis le feu aux monuments de Paris, qui étaient les symboles des pouvoirs établis. Maxime Ducamp, en finissant son remarquable livre sur Paris et ses organes, se sent pris d'une grande tristesse à l'idée que cette ville splendide, cette merveille de la civilisation, qu'il vient de décrire dans tous ses détails, deviendra un jour la proie des flammes. Il est certain que c'est l'athéisme qui allumera la torche avec laquelle le communisme révolutionnaire voudra tout anéantir le jour ou, vaincu, il ne croira plus pouvoir réaliser ses rêves de rénovation sociale.

E. DE LAVELEYE.
(1876)

Le matérialisme et la vie

Le matérialisme, sous des étiquettes variées (organisme, mécanisme, déterminisme, positivisme) a vu de beaux jours, du début à la fin du XIX^e siècle. Les tenants des divers systèmes qui se rattachent au matérialisme considèrent l'âme comme une illusion des esprits mal éclairés. Ils ne connaissent et ne veulent connaître que la matière et ses phénomènes. La matière est, disent-ils, le siège des phénomènes que les matérialistes attribuent à l'âme, au principe vital. Nul n'ignore la formule fa-

meuse de Cabanis: le cerveau secrète la pensée. Ni cette autre, de Littré :

"De même que le physicien reconnaît que la matière pèse, le physiologiste constate que la substance nerveuse pense sans que ni l'un ni l'autre aient la prétention d'expliquer pourquoi l'une pèse et pourquoi l'autre pense."

Bref, jusqu'à la fin du XIX^e siècle il a été classique, en quelque sorte, de ramener tous les phénomènes de la vie et de l'âme à des lois physiques et chimiques, c'est-à-dire purement mécaniques.

Voici qu'aujourd'hui de nouvelles expériences physiologiques révèlent la contraction qui existe entre certains phénomènes vitaux et leurs interprétations mécaniques.

La question est à ce point intéressante qu'on nous excusera d'emprunter à la "France médicale" à laquelle collaborent les professeurs des facultés officielles, peu suspects de spiritualisme, quelques extraits d'allure scientifique :

"Il s'agit d'abord d'un des principes de physique les plus importants, celui de l'osmose gazeuse dans l'appareil pulmonaire. On sait que ce principe gouverne les échanges de gaz à travers les membranes minces, et on avait toujours cru jusqu'à ces dernières années que les échanges gazeux dans le poumon avaient lieu en vertu de cette loi fondamentale. Or, voici qu'un physiologiste éminent, M. Ch. Bohr, de Copenhague, est venu prouver qu'il n'en est rien.

"Il a, en effet, démontré que le principe de la respiration et a démonté dans des expériences remarquables que les phénomènes de l'échange gazeux ne peuvent avoir lieu dans l'appareil pulmonaire par la loi physique, la pression de l'acide carbonique étant plus grande dans l'air alvéolaire que dans le sang. La membrane mince alvéolaire ne se comporte donc pas comme une membrane mince qu'elle est cependant; un revêtement formé des cellules épithéliales s'y oppose. Mais au contraire, dès que les cellules ont cessé de vivre, l'échange se fait en vertu de l'osmose gazeuse.

"Il résulte de cette expérience que le phénomène de l'échange gazeux dans le poumon est commandé par des conditions de vitalité et exécuté contrairement aux lois de la physique, et il en découle un fait de la plus haute importance: c'est que les propriétés vitales sont, comme le prétendait Bichat, opposées aux propriétés physiques et non, comme le veulent les organicistes modernes, la simple conséquence de celles-ci.

"Les expériences d'Heidenhain, le physiologiste le plus considérable de l'Allemagne, sont venues appuyer et renforcer les découvertes de Bohr. Ces expériences concernent cette fois, non les échanges gazeux — mais les échanges liquides — et de tous le plus important, celui qui est la condition même de la nutrition, l'échange de liquide entre le sang et les tissus, à travers les minces parois capillaires. Là encore, l'échange se fait contrairement aux lois physiques de l'osmose, à travers les membranes mêmes.

"Nous observons la même dérogation aux lois physiques de la diffusion et de l'osmose dans les phénomènes de digestion et de résorption intestinale.

"On peut multiplier aujourd'hui ces exemples de phénomènes dont l'interprétation ne peut plus être donnée.

"Bunge, le grand chimiste de l'Université de Bâle, un des premiers, a déchiré le voile qui recouvrait les expériences physiologiques et en a fait ressortir les conclusions favorables au vitalisme. Pour lui, on ne saurait plus rien expliquer des phénomènes vitaux à des lois physiques et chimiques, c'est-à-dire purement mécaniques, et l'histoire de la physiologie, loin d'enseigner, comme l'école positive, que le procédé vital n'est qu'un mouvement réglé par les lois de la nature, fait au contraire éclater au grand jour son impuissance à expliquer les manifestations de la vie. Cette explication ne peut être fournie que par la psychologie.

"On trouve dans les travaux de beaucoup des plus illustres maîtres contemporains une réelle contribution à cette thèse. M. Grasset les a énumérés récemment: Pasteur, sur l'œuvre biologique duquel il est inutile d'insister; le professeur Bouchard, dont les immenses travaux sont traversés d'un large courant vitaliste; Tripier, dans son *Traité de pathologie générale*; Morat, dans son récent ouvrage de physiologie et le professeur Grasset lui-même."

Il serait prématuré peut-être de déduire dès lors de ces expériences une conclusion que la métaphysique puisse définitivement s'approprier. Il n'est nullement besoin, d'ailleurs, pour établir l'existence de l'âme, que le principe vital se manifeste "contrairement" aux lois de la mécanique. Mais les constatations qui précèdent nous paraissent intéressantes en ce qu'elles marquent un mouvement décisif de réaction contre les diverses doctrines matérialistes.

Les "principes libéraux"

Nous voulons dire quelques mots du *Soleil* de Québec, bien entendu; du *Soleil* de feu Ernest Pacaud, et non du soleil du bon Dieu.

C'est un soleil qui porte plus ou moins bien son nom, plutôt mal que bien! Aussi, entendons-nous ceux qui ont le malheur de vivre sous ses rayons trop souvent très ternes se plaindre d'être très mal éclairés. Sa lumière est apparemment brillante, mais elle est absolument fautive et fait voir les objets d'une autre couleur qu'ils sont. C'est donc un faux soleil et nous allons le prouver.

Sous la rubrique, "principes libéraux," l'organe ministériel qui a pris la charge de défendre la politique du gouvernement dans le district de Québec, à la condition qu'en retour on lui paie ses services par des contrats d'impressions, d'annonces et par d'autres bénéfices qu'on devine facilement, mais qu'on ne pourrait spécifier, le *Soleil*, dit-se, dont chaque article politique est vendu de la sorte, en or, cent fois sa valeur, publiait le 3 juillet, un article très déplorable, au point de vue catholique. Ce n'est pas le seul du genre d'ailleurs qui a paru dans ce journal.

Dans ce tissu de sophismes, le rédacteur du "Soleil" commence par dire que "le principe des écoles séparées a été reconnu et maintenu dans le bill d'Autonomie du Nord-Ouest, et avec le principe, l'essentiel de son application."

C'est absolument faux; le principe des écoles séparées, c'est-à-dire catholiques, n'a pas été reconnu et maintenu dans le bill.

Avant d'aller plus loin, nous demandons au *Soleil* s'il sait, ce que c'est qu'une école catholique. Il semble l'ignorer, ou encore, afin de tromper ses lecteurs et leur faire plus facilement avaler sa pilule, il feint de l'ignorer.

"L'école catholique, dit Léon XIII, c'est celle qui est tenue par des maîtres catholiques, dont les livres de lecture et d'enseignement sont approuvés par les évêques."

Or, nous demandons au *Soleil*, au brillant *Soleil*, de Québec, si les écoles des nouvelles provinces auront ce caractère catholique?

Poser la question c'est la résoudre. La loi scolaire que le gouvernement fédéral vient de voter consacre le système d'écoles établi par les ordonnances de 1892 et de 1901.

Le texte de l'amendement Laurier d'ailleurs est, dans ce sens, très clair. Le voici:

"Rien dans ces lois ne préjudiciera à aucun droit ou privilège dont jouit aucune classe de personnes en matière d'écoles séparées à la date de la présente loi au terme des chapitres 29 et 30 des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest rendues en l'année 1901."

Or, Mgr Langevin déclare dans les *Cloches de Saint-Boniface*:

"Les écoles publiques appelées séparées dans les Territoires du Nord-Ouest, sont des écoles neutres."

"Le fait est que la minorité catholique a été dépouillée peu à peu de ses droits scolaires par une suite d'ordonnances adverses (1886-1888) qui ont reçu leur couronnement, dans l'ordonnance néfaste de 1892. Cette dernière ordonnance supprime la section catholique du bureau d'éducation et elle a définitivement enlevé aux catholiques le contrôle de leurs écoles."

C'est clair. Et même le "Soleil" de Québec, ne pourrait jeter plus de lumière sur ce point de la question scolaire!

Et ce n'est pas la demi-heure d'instruction religieuse facultative de 3 à 4 heures qui peut rendre une école catholique.

Car, dit encore Léon XIII, "il faut non seulement que la religion soit enseignée aux enfants à certaines heures, mais que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de piété chrétienne. Sans cela, si cet arôme sacré ne pénètre pas et ne ranime pas l'esprit des maîtres et des élèves, l'instruction, quelle qu'elle soit, ne produira que peu de fruits et aura souvent, au contraire, des inconvénients fort graves."

Les voilà, messieurs du "Soleil", le principe des écoles séparées et l'essentiel de son application!

Il ne sert de rien de tromper le public, comme le font vos confrères du "Canada," par des sophismes. Tôt ou tard, la lumière se fera: tôt ou tard aussi justice sera faite de toutes vos trahisons.

M. l'abbé Dugas, notre bon ami et collaborateur, publie dans la *Croix* d'aujourd'hui d'excellentes considérations sur les traites à leur devoir, que vous pourriez avec avantage méditer.

Mais revenons aux "principes libéraux" définis par le "Soleil".

"Heureux, dit ce journal, non pas de ce que nous avons fait un sacrifice, mais heureux de ce que ce sacrifice portant sur des accessoires, nous a permis de conserver l'essentiel et d'assurer la paix et la concorde dans le pays."

Nous aurions eu "la paix et la concorde dans le pays" sans faire ce sacrifice. Il suffisait à M. Laurier de faire son devoir.

Il aurait eu pour le soutenir la grande majorité de la chambre. Et quand même il aurait eu quelques défections dans ses rangs, elles auraient été compensées par l'appui que lui aurait sans doute offert, dans les circonstances, M. Monk et ses quelques partisans. Mais quand on se soucie guère de rendre justice, mais quand on a peur de la lutte, parce qu'on a peur de perdre un pouvoir qui donne de l'argent avec des honneurs, on demande au persécuté de ne pas être trop exigeant on lui suggère, sous le prétexte qu'il faut faire la paix dans le pays, de se taire, de ne pas réclamer ses droits, de sacrifier l'âme de leurs enfants avec leur instruction catholique.

"Ajoutons, dit encore la même feuille, que la saine doctrine libérale des concessions mutuelles, des compromis honorables, est la seule capable de réussir dans notre pays, et la seule capable de mener le Canada, au moyen de l'union et de la concorde, à ses destinées supérieures."

Le "Soleil" nous parle de destinées supérieures comme s'il était lui-même dans la voie qui y conduit.

Il a, sans doute, une tout autre conception que la nôtre sur nos destinées supérieures. D'après lui, elles consistent à concéder sans cesse aux exigences de quelques fanatiques sectaires, et, de là, moins nous serons libres de pratiquer notre religion, de donner à nos enfants l'instruction qui leur convient pour parvenir à leur fin naturelle et sur naturelle, de parler notre langue, plus nous approcherons de nos destinées supérieures!

Nous croyions avec les gens sensés que c'était tout le contraire.

Comme on le voit les "principes libéraux" du "Soleil" et de ses semblables ne sont pas très fameux.

Nous n'en aurions pas parler s'ils n'avaient péché que contre le bon sens. Mais, parce qu'ils tendent à légitimer une injustice et à excuser la persécution religieuse d'un genre nouveau qu'on est à préparer contre nos coreligionnaires de l'Ouest, en attendant que l'occasion se présente de l'étendre sur d'autres points du Canada, nous protestons.

JOSEPH BÉGIN.

LE DERNIER VOTE

L'on sait qu'il y a deux bills d'Autonomie, l'un pour l'Alberta et l'autre pour la Saskatchewan, mais que les clauses en sont en principe absolument semblables. Jusqu'ici la discussion s'est faite sur le bill de l'Alberta. L'on a commencé, cette semaine, la discussion de celui de la Saskatchewan.

M. Borden a proposé un amendement, absolument le même qu'il a proposé au bill de l'Alberta. Il demande que: "lors de l'établissement d'une province dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, tel que proposé par le Bill (No 69), la législature de cette province, sous réserve et en conformité des dispositions des Actes de l'Amérique du Nord, 1867 à 1886, a droit d'avoir et devrait pouvoir exercer les pleins pouvoirs d'un gouvernement provincial autonome, y compris le pouvoir exclusif de faire des lois relatives à l'éducation."

Cet amendement, comme il devait l'être, a été rejeté par 90 contre 37.

M. Morin, de Dorchester, est le seul député canadien-français qui a appuyé l'amendement. MM. Bergeron, Monk, Dr Paquet ont voté contre, ainsi que le Dr Thompson, député indépendant du Yukon.

D'autres amendements ont aussi été présentés:

M. McCarthy, de Calgary, propose que la division des districts électoraux soit renvoyée à une commission de juges de l'Ouest. Pour 42 contre 96. Tous les députés conservateurs canadiens-français, ont appuyé cet amendement.

M. le Dr Roche, de Marquette, propose un amendement changeant la division des districts électoraux de la province d'Alberta. Pour, 42; contre, 96.

M. Lake, de Qu'Appelle, propose que la législature ait le contrôle absolu des terres. Pour, 42. Contre, 96.

M. Léonard a aussi proposé que le bill d'autonomie ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général de la Chambre avec instruction de l'amender en ajoutant ce qui suit comme paragraphe 2 de la clause 2:

"Le droit à des écoles séparées et les privilèges en matière d'éducation garantis ou concédés à la minorité catholique ou protestante des Territoires du Nord-Ouest, par le chapitre 50 des Statuts Révisés du Canada, sont confirmés par la

présente constitution en faveur des minorités de la dite province.

Pour, 6. MM. Bourassa, A. Lavergne, Bergeron, Monk, Morin et Léonard. Contre, 128.

En comité, MM. Bergeron, Monk et Bourassa, ont proposé avec le même résultat, les amendements soumis au bill de l'Alberta. Tous ont été rejetés sur division et le bill a été adopté en deuxième lecture. Le vote final sur la troisième lecture a eu incessamment lieu, et maintenant les catholiques de l'Ouest s'arrangeront comme ils pourront et les députés feront comme Pilate: ils se laveront les mains!

La majorité du gouvernement a été de 54. MM. Bourassa et Lavergne ont protesté contre ce projet de loi néfaste en ne votant pas.

L'amendement Lamont

Le "Soleil" de Québec, est le plus dévoué des journaux ministériels. Quand nous disons dévoué, c'est un euphémisme que nous employons, parce que son dévouement n'a pas de bornes. Il va au besoin jusqu'au déraisonnement, jusqu'à la folie.

Parlant de l'amendement Lamont qui accorde une demi-heure d'instruction religieuse après l'heure des classes ordinaire de 3.30 à 4 heures de l'après-midi, chose qui existe déjà actuellement et que la loi Laurier, par conséquent, garantit jusqu'à un certain point, il s'écrie:

"Sir Wilfrid Laurier et ses ministres ont rempli la promesse faite aux catholiques..."

"Dans les écoles séparées ou dans les écoles publiques catholiques, nos coreligionnaires recevront l'instruction religieuse conforme à leur foi, à leur conscience."

"Pas difficiles les écrivains du "Soleil" sur le rapport de la foi ou de la conscience! Il est vrai que Léon XIII, que l'Eglise veut que tout l'enseignement dans l'école soit catholique, mais au "Soleil", un n'est pas si exigeant!"

NOTES CRITIQUES

ANNIVERSAIRE MAÇONNIQUE

Le 23 juin dernier, a eu lieu, dans toutes les villes d'Italie, la commémoration du 100e anniversaire de la naissance de Joseph Mazzini.

A Gènes, le cortège était composé d'environ 50,000 personnes et de 3,000 drapeaux.

Au passage des drapeaux de Trente et de Trieste, cravatés de ruban noir en signe de deuil, la foule a fait une démonstration anti-autrichienne sous les fenêtres du consulat autrichien qui n'avait arboré aucun drapeau. Des cris hostiles ont été proférés à l'adresse des alliés politiques de l'Italie.

A Rome, le grand-maître de la Franc-Maçonnerie, M. Nathan, a glorifié Mazzini en présence du roi, ce qui suffirait à démontrer le caractère maçonnique de la cérémonie.

A la Chambre, après le discours de M. Fortis, président du Conseil, de M. Marcora, président de la Chambre, et de deux ou trois députés de tous les partis, on a levé la séance en signe d'hommage.

Ces démonstrations d'un pays en monarchie font pitié à ceux qui se souviennent que Mazzini poursuivit par les moyens les plus odieux l'établissement de la république. Il chargea le sicaire Antonio Gallengo de tuer le roi Charles-Albert.

Curieuse particularité: l'*Avanti*, organe socialiste, attaque la Franc-Maçonnerie, organisatrice de cette manifestation, et l'accuse de vouloir accaparer les figures principales de la résurrection nationale et de les dégrader.

ATTACHE!

L'autre jour, pétard Olivier réclamait comme un de ses enfants la *Libre Parole*, de Québec. Celle-ci ne veut pas du tout de cette paternité trop compromettante. Et, dans son dernier numéro, afin qu'il n'y eût pas d'équivoque sur son origine, elle communique au public, la note suivante:

"Nous ne sommes pas, à Québec, et sous un titre différent, une doublure de l'organe de M. O. Asselin. Encore moins à la solde de la faible cohorte parlementaire qu'on range au Chambre sous le nom de députés nationalistes."

Le gouvernement de la Province enverra à ses frais cet automne deux jeunes étudiants à l'école forestière de Yale aux États-Unis. C'est très bien!

M. L'ABBE DUGAS A M. ASSELIN

Ste-Anne des Plaines
A la CROIX.

Monsieur Olivar Asselin, m'attribue la paternité d'un article anonyme adressé à son journal et il dit qu'il est écrit de ma plus belle main. D'abord, je n'ai pas une belle main, puis ensuite, je signe mes articles comme je signe mes livres. Je n'ai pas peur d'affirmer mes convictions. Si M. Asselin veut savoir ce qu'on pense de lui par ici je vais le lui dire sous ma propre signature, et il verra que je ne fais pas faire mes commissions. Tout le monde, à Sainte-Anne est convaincu que tout en étant un homme de bien, M. Asselin est cependant très dangereux, et parce que pour faire du mal il n'est pas nécessaire d'avoir de grands talents. Erostrate en brûlant le temple de Diane à Ephèse n'a pas prouvé qu'il avait de l'esprit quoique son action fut très lumineuse. Maintenant, si quelqu'un imite mon écriture, je n'y puis rien.

L'ABBÉ G. DUGAS, Ptre.

Un Pétard

Maitre Olivar annonçait avec fracas, il y a quelques semaines, qu'il avait donné des instructions à son avocat de nous intenter une action de \$5,000. Evidemment ce n'était qu'un pétard lancé afin de faire beaucoup de bruit et de détourner l'attention des gens, parce que cette fameuse action ne nous a pas encore été intentée. Pourquoi? nous ne pouvons le dire au juste, mais nous croyons que les bailleurs de fonds de "pétard" Asselin ne sont pas disposés à soutenir un procès qui aurait indubitablement tourné contre eux. Ensuite, ils connaissent leur homme. Ils savent qu'il n'y a aucun intérêt pour eux et pour lui d'aller l'exhiber devant la Justice.

LE RÉV. PÈRE ADAM, S. J., A KANKAKEE

Le Rév. Père Adam, S. J., n'est pas un inconnu à nos lecteurs. Tous se souviennent encore de la part active qu'il a prise dans la lutte contre la mauvaise presse de Montréal, les mauvais théâtres, la bibliothèque neutre et l'hôpital civique neutre. Il a laissé ici un excellent souvenir d'apôtre qui ne sait pas marchander avec l'erreur et le mal.

Ces jours derniers, il était en mission à Kankakee, Ill., où il donna en présence de plusieurs centaines de nos compatriotes une remarquable conférence sur la vocation du peuple canadien-français.

"Jamais, peut-être, dans notre localité, dit le *Courier Franco-Canadien*, de Chicago, ce sujet n'avait été traité avec autant de savoir et d'élan oratoire. Tous en étaient dans l'admiration et l'étonnement car c'était une espèce de révélation que venait leur faire ce prêtre-patriote, qui connaît et qui aime si sincèrement son pays et sa noble race canadienne-française. L'effet d'un pareil discours est de nature à laisser une impression inoubliable dans la mémoire de notre population. Il est si vrai de dire que pour aimer le Canada il suffit de le connaître. Aucun autre peuple ne peut réclamer une aussi belle et aussi chrétienne origine. La grande question c'est de rester fidèle à notre vocation de peuple-apôtre de la civilisation chrétienne. Et le grand moyen d'être fidèle c'est de conserver notre langue comme moyen de conserver notre foi et nos coutumes françaises. Nous deviendrons forts partout par la lutte qu'il nous faudra livrer sans cesse pour la conservation de notre langue. L'Eglise, cette bonne mère, nous aide, car elle veut que les peuples soient évangélisés dans leurs propres langues ou idiomes. Inutile de dire que cette conférence fut à elle seule une belle célébration de la fête de Saint-Jean-Baptiste à Kankakee."

Après sa conférence, le Père Adam présenta à l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique un magnifique Carillon-Sacré-Cœur.

"Ce drapeau, ajoute le même journal, sera conservé comme un précieux souvenir de la visite du Père Adam à l'occasion de notre fête nationale de 1905."

Parmi les poisons qui sont dans l'air, je veux compter et signaler ce grain d'admiration qui se glisse entre quelques grains de blâme quand il s'agit de dire: Voilà le mal! Le mal, notre devoir est de le flétrir et non pas de faire quelques réserves. Le mal est un monstre dont il faut avoir horreur, au lieu de le regarder comme une chose curieuse et avec une demi-complaisance.

ERNEST HELLO.

Ce que l'on pense de la "Croix"

M. JOS. BÉGIN,
Rédacteur de la "Croix"
Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le montant de mon abonnement. Vous faites une belle œuvre, je vous en félicite et vous admire.

Malheureusement nos populations rurales en général ne sont pas à même d'apprécier un tel journal. J'espère au moins que tous les prêtres et les laïques tant soit peu instruits se feront un devoir de vous encourager.

Votre bien dévoué,

H. H., Ptre, Curé.

Je ne puis, Monsieur le Rédacteur, que vous encourager dans votre œuvre catholique et éminemment patriotique. Veuillez croire que vos bons combats vous font des amis et il m'est doux de vous dire que j'ai beaucoup d'estime et même d'affection pour vous. La raison en est simple: vous paraissez aimer, Dieu et la Patrie, en plus, travailler pour le bonheur de la petite patrie qu'on appelle la famille en expliquant à ses membres des vérités dont la connaissance pratique est indispensable à leur bonheur.

Mon cher Mons. tout en vous souhaitant bon succès, je me plais à espérer des temps où il me sera possible de vous fournir autre chose qu'un appui moral.

Tout à vous et votre ami en J. C.,
X.

CHOSSES ET AUTRES

L'*Osservatore Romano* annonce que, en suite de l'Encyclique adressée aux évêques d'Italie sur l'action catholique, le Saint-Père a confié la charge d'étudier les moyens pratiques d'en exécuter les diverses prescriptions à MM. Paul Pericoli, président de la Jeunesse catholique italienne; Medolago-Albani, président du deuxième groupe, et Toniolo, le sociologue bien connu.

L'hon. M. Chapais vient de recevoir une lettre du secrétaire de l'Académie française lui annonçant que son ouvrage intitulé "L'intendant Talon", a été couronné par l'Académie française et a mérité le prix Théroutane.

Nous accusons réception de l'annuaire du Séminaire de Saint-Hyacinthe pour 1904-05.

Le gouvernement du Canada a voté, tout récemment, une allocation de \$5,000 pour l'érection d'un monument dans le but de commémorer le 300e anniversaire de la fondation de Québec.

Savez-vous combien d'Islandais ont quitté leur pays en 1904, à peu près uniquement parce que, sous le régime actuel, ils ne peuvent arriver à y vivre et Dieu sait pourtant s'ils vivent de peu! Réponse: 37,415 dont 17,542 hommes et 19,891 femmes. L'Irlande, comme les certaines colonies, est un pays de coagne les fonctionnaires anglais; on conçoit pour qu'elle ne puisse arriver à un *Home Rule* même mitigé. Il ne faut pas se lasser de le répéter.

Notes Parlementaires

La prorogation des Chambres aura probablement lieu vers le 15 juillet.

L'honorable M. Fielding a fait passer une résolution fixant à \$9,000 le salaire des lieutenants-gouverneurs des nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Le bill décrétant l'abolition des timbres de commerce qui devait être présenté ces jours-ci par le Ministre de la Justice ne sera discuté qu'à la prochaine session.

Celui qui a promis le pardon au pécheur qui fait pénitence, ne lui a-t-il promis le jour de demain pour le faire.
ST GRÉGOIRE LE GRAND.